

## Réduction des facteurs de mortalité du Vison d'Europe et de la Loutre d'Europe par collisions routières



*OCLT : Préserver les espèces d'intérêt communautaire*

*ODD : Favoriser la libre circulation des espèces*

*Créer ou restaurer des corridors écologiques*

### CADRE DE L'ACTION :

<b>Résultats attendus</b>	- à court terme : réduction des risques de mortalité du Vison d'Europe et de la Loutre par collision, - à moyen terme : maintien des populations de Vison d'Europe et de Loutre sur le site.
<b>HIC visés</b>	/
<b>EIC visées</b>	Loutre d'Europe, <b>Vison d'Europe*</b>
<b>Territoires</b>	Partie terrestre du site
<b>Surface</b>	10 920 ha
<b>Actions liées</b>	O1, O2, O3, S2, T5

### PLANIFICATION

#### Etat actuel des connaissances :

- 2011 : Evaluation des ouvrages d'art situés sur les axes prioritaires au vu des enjeux « Loutre » et « Vison » (22 ouvrages analysés) (LPO, 2011)

#### Prévisionnel :

2012	2013	2014	2015	2016	2017

### JUSTIFICATION DE L'ACTION

Face à un ouvrage d'art, surtout s'il est difficilement franchissable, les visons, et dans une moindre mesure les loutres, sortent de l'eau, escaladent les berges et viennent déposer leur odeur sur le point le plus haut, c'est-à-dire, s'il s'agit d'une route, sur la voie de circulation.

Les loutres ne franchissent les ouvrages d'art par-dessous que si elles ne perçoivent aucun danger potentiel, s'il y a des emplacements de marquage et si elles sont sûres qu'aucun obstacle n'empêche le passage.

Le Vison préférera quant à lui un passage sec à une zone inondée. Sans aménagement adapté, il passera donc systématiquement sur les routes.

Les plans d'actions européens et nationaux mis en œuvre pour enrayer le déclin des loutres et visons placent la réduction des risques de mortalité routière au rang des mesures les plus prioritaires.

#### La présente action vise à préserver en particulier ces populations des risques de mortalité par collision le long des axes routiers traversant le marais de la Seudre.

*La route Rochefort-Royan (D733) coupe transversalement le marais de la Seudre, dont plusieurs bras du fleuve. Sur près de 4,3 km, elle constitue une rupture paysagère majeure divisée en deux tronçons. Celui situé entre Chalon et l'Eguille-sur-Seudre mesure 2,4 km, celui entre l'Eguille-sur-Seudre et Fontbedeau 1,8 km. Les ouvrages hydrauliques sont peu abondants le long de ce tronçon et ne permettent pas le passage de la faune. Depuis 2000, **17 cas de mortalité de loutre** ont été recensés sur ces deux tronçons.*

### DESCRIPTION DE L'ACTION

#### 1. Modalités techniques de mise en œuvre

##### Nouveaux aménagements routiers :

Certains travaux d'entretien ou d'aménagement d'ouvrages hydrauliques ne sont pas soumis à autorisation administrative, et donc aux études d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000 (mais peuvent néanmoins être soumis à une étude d'impact). Un partenariat entre la structure animatrice du DOCOB et les services des infrastructures (Etat, Conseil Général, collectivités) sera donc à établir afin d'intégrer les préoccupations liées à la protection du Vison d'Europe et de la Loutre hors procédure administrative.

### Aménagement du réseau existant :

➤ Les maîtres d'ouvrage seront alertés par la structure animatrice de l'existence de ces secteurs à risques et de leur niveau de priorité. Il sera réalisé une sensibilisation des maîtres d'ouvrage et des services gestionnaires concernés par le risque de collision, ainsi qu'aux mesures pouvant le réduire.

➤ Le maître d'ouvrage fera réaliser ou réalisera les actions suivantes auxquelles il pourra associer la structure animatrice :

- réalisation d'une expertise précise du site visé avant travaux : identification fine des habitats préférentiels du Vison et de la Loutre aux abords, recherche de gîte potentiel ou avéré, caractéristiques morphologiques du secteur (état des berges, fond du lit du cours d'eau...)
- proposition de mesures adaptées localement au passage du Vison et de la Loutre d'Europe et à la réduction du risque de mortalité et opportunité de réalisation de ces mesures.
- suivi du chantier afin de s'assurer du respect des mesures proposées.

Le diagnostic écologique du DOCOB a permis de hiérarchiser les ouvrages hydrauliques par rapport aux risques potentiels qu'ils présentent pour le Vison d'Europe et la Loutre d'Europe.

Cette hiérarchisation a localisé (tableau ci-après):

- 8 sites à risque fort nécessitant une intervention à court terme ;
- 11 sites à risque moyen, nécessitant une intervention à moyen terme ;
- 3 sites à risque faible ;

Les possibilités techniques, adaptées au cas par cas par un diagnostic préalable, peuvent consister à :

- poser des barrières étanches de part et d'autre de l'ouvrage (grillage à maille fine, diamètre de 25 mm, hauteur 1m, enterré de 30 cm, 100 m minimum de chaque côté),
- installer une « buse sèche » à côté de l'ouvrage hydraulique avec raccordement aux berges naturelles du cours d'eau (80 à 100 cm de diamètre),
- réaliser un ouvrage hydraulique avec banquettes raccordées aux berges naturelles du cours d'eau, permettant aux animaux de circuler à pied sec.

Le cahier des charges précis de chaque aménagement ne sera défini qu'après étude de chaque cas.

Ouvrage	Commune (Route)	Niveau de priorité	Pistes d'aménagements
1	Arvert (D14)	Faible	Déjà réalisé
2	Arvert (D14)	Faible	Déjà réalisé
3	Arvert (D14)	Faible	Déjà réalisé
4	Chaillevette (Route de la Poterie)	Fort	Fonçage de buse sèche et pose d'un grillage
5	Mornac (Route de Plordonnier)	Moyen	Pose d'un grillage
6	Mornac (Route de Plordonnier)	Moyen	Pose d'un grillage
7	Mornac (Route de Plordonnier)	Moyen	Pose d'un grillage
8	L'Eguille-sur-Seudre (D733)	Fort	Banquette empierrée et pose d'un grillage
9	L'Eguille-sur-Seudre (D733)	Moyen	Pose d'un grillage
10	Le Gua (D733)	Fort	Banquette empierrée et pose grillage
11	Le Gua (D733)	Fort	Banquette empierrée et pose grillage
12	Le Gua (D733)	Fort	Fonçage de buse sèche et pose d'un grillage
13	Le Gua (Rte St Martin – Souhe)	Moyen	Fonçage de buse sèche et pose d'un grillage
14	Le Gua ((Rte St Martin – Souhe)	Moyen	Fonçage ou banquette à la rénovation de l'ouvrage et pose d'un grillage
15	Nieulle-sur-Seudre (D241)	Fort	Fonçage ou banquette à la rénovation de l'ouvrage et pose d'un grillage
16	Nieulle-sur-Seudre (D118)	Moyen	Fonçage ou banquette à la rénovation de l'ouvrage et pose d'un grillage
17	Nieulle-sur-Seudre (D241)	Moyen	Banquette empierrée et pose d'un grillage
18	Saint-Just-Luzac (Rte d'Artouan)	Moyen	Fonçage ou banquette à la rénovation de l'ouvrage et pose d'un grillage
19	Grand-Village-Plage (D26E2)	Moyen	Pose d'une banquette et d'un grillage
20	Grand-Village-Plage (D26E2)	Moyen	Pose d'un grillage
21	Grand-Village-Plage (Petit Pont)	Fort	Pose d'une banquette ou d'un fonçage de buse sèche et d'un grillage
22	Château d'Oléron (La fontaine)	Fort	A étudier. Pose d'un grillage.

## Aménagements des infrastructures routières

<b>Engagements rémunérés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Allongement de parcours normaux de voirie existante</li> <li>- Mise en place d'obstacles appropriés pour limiter la fréquentation (pose de barrière, ...)</li> <li>- Changement de substrat</li> <li>- Mise en place d'ouvrages temporaires de franchissement (gué de rondins, busage temporaire, poutrelles démontables, ...) ou permanents</li> <li>- Mise en place d'ouvrages de franchissement permanents en accompagnement du détournement d'un parcours existant</li> <li>- Mise en place de dispositifs destinés à empêcher l'accès sur la chaussée</li> <li>- Mise en place de passerelles et aménagement de passage à gué sur des petits cours d'eau</li> <li>- Etudes et frais d'expert</li> <li>- Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur</li> </ul>
<b>Engagements non rémunérés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation des travaux du 1<sup>er</sup> septembre au 30 février</li> <li>- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)</li> </ul>

### OUTILS DE REALISATION

Animation Natura 2000, Contrat Natura 2000, Charte Natura 2000, Subvention ou toute autre modalité, outil ou projet concourant à l'atteinte des objectifs

### ACTEURS CONCERNES (contractants, adhérents, bénéficiaires)

Maîtres d'ouvrage des aménagements.

### PARTENAIRES ET STRUCTURES RESSOURCES

Animateur du DOCOB, Sétra, CETE Sud-Ouest, LPO, ONCFS, structures de chasse, observateurs bénévoles

### COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT INDICATIFS

**Coût indicatif unitaire prévisionnel** (en €) : selon aménagements à réaliser (données SETRA, 2009)

- Installation d'une buse sèche : 250 € / ml (Ø80)
- Installation d'une banquette : 500 € / ml
- Installation d'un encorbellement : 400 € / ml
- Installation d'un grillage petite faune : 20 € / ml (soit 4000€ par ouvrage pour 100 m de chaque côté)

Ouvrage	Pistes d'aménagements	Longueur de la buse ou de la banquette (m)	Coût total
4	Fonçage de buse sèche et pose d'un grillage	6	5500
5	Pose d'un grillage	2	4000
6	Pose d'un grillage	9	4000
7	Pose d'un grillage	5,5	4000
8	Banquette empierrée et pose d'un grillage	14	11000
9	Pose d'un grillage	11	4000
10	Banquette empierrée et pose grillage	9	8500
11	Banquette empierrée et pose grillage	9	8500
12	Fonçage de buse sèche et pose d'un grillage	17	8250
13	Fonçage de buse sèche et pose d'un grillage	0,45	4112,5
14	Fonçage ou banquette à la rénovation de l'ouvrage et pose d'un grillage	9	8500

15	Fonçage ou banquette à la rénovation de l'ouvrage et pose d'un grillage	7	7500
16	Fonçage ou banquette à la rénovation de l'ouvrage et pose d'un grillage	6	7000
17	Banquette empierrée et pose d'un grillage	6,5	7250
18	Fonçage ou banquette à la rénovation de l'ouvrage et pose d'un grillage	6	7000
19	Pose d'une banquette et d'un grillage	12	10000
20	Pose d'un grillage	11	4000
21	Pose d'une banquette ou d'un fonçage de buse sèche et d'un grillage	9	8500
22	A étudier. Pose d'un grillage.	8	8000
<b>Total</b>			<b>129612,5</b>

### Budget prévisionnel :

Animation :

- Accompagnement des porteurs de projets : 2j/an

- Suivi des aménagements : 1j/an

Coût des aménagements : 129 625,5€ HT pour 19 ouvrages

**Soit pour 5 ans, un montant total de 1500 € d'animation et 129625,5€ de travaux.**

**Financeurs potentiels :** Aménagements à la charge du porteur de projets lors de la création d'infrastructures linéaires soumises au décret 2001-1216 du 20 décembre 2001 (évaluation des incidences).

Financement complémentaire envisageable par l'Europe et l'Etat dans le cas de structures existantes.

### INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION DE L'ACTION

#### Descripteurs de mise en œuvre :

- Nombre de jours nécessaires pour mettre en œuvre l'action
- Nombre d'aménagements réalisés
- Nombre d'aménagements réalisés/Nombre d'aménagements prioritaires,
- Nombre de chantier suivis
- Nombre de cahier des charges d'avant projet réalisés

#### Indicateurs de performance :

- Evolution de la faune indicatrice (indices de présence)
- Evolution des données collisions routières